



# ARRÊTÉ DU MAIRE N° VPRO 2023-056

Le Maire de la commune d'Héricy,

Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,

Vu le nouveau code de la route et notamment les articles R.411-8 et R.411-25 (pour toutes mesures), R.413-1 à R.413-17 (limitation de vitesse), R.417-1 à R.417-13 (stationnement),

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963, modifiée par divers arrêtés subséquents, et notamment les articles 55 du livre I – 4<sup>ème</sup> partie (interdiction de stationner), 56 à 64-10 du livre I – 4<sup>ème</sup> partie (interdictions diverses à préciser), 63 du livre I – 4<sup>ème</sup> partie (limitation de vitesse), 119 à 133 du livre I – 8<sup>ème</sup> partie (signalisation temporaire),

Vu la déclaration d'intention de commencement de travaux de Véolia Eau pour la création d'un branchement d'eau et d'assainissement, chemin des Coulevreux à Héricy, à compter du 03 mai 2023 pour une durée de trente jours,

Considérant que pour la bonne exécution de ces travaux, il est nécessaire d'interdire le stationnement et de réglementer la circulation, chemin des Coulevreux à Héricy, à compter du 03 mai 2023 pendant la durée des travaux.

## ARRÊTÉ

### **ARTICLE 1<sup>ER</sup> :**

Le stationnement de tous véhicules sera interdit dans l'emprise du chantier chemin des Coulevreux à Héricy, à compter 03 mai 2023 pendant la durée des travaux.

### **ARTICLE 2 :**

La circulation de tous véhicules, cycles et poids lourds sera interdite sauf aux riverains chemin des Coulevreux à Héricy, à compter du 03 mai 2023 pendant la durée des travaux.

Un panneau route barrée sauf riverains sera mis en place par Véolia Eau.

# ARRÊTÉ DU MAIRE N° VPRO 2023-056 (suite)

## **ARTICLE 3 :**

Véolia Eau devra impérativement faciliter le passage de tous les véhicules chargés des secours, chemin des Couleuvreux à Héricy, à compter du 03 mai 2023 pendant la durée des travaux

## **ARTICLE 5 :**

La réfection définitive des surfaces de l'ensemble du chantier devra être réalisée au plus tard le 02 juin 2023.

## **ARTICLE 6 :**

Les panneaux de signalisation réglementaires seront mis en place par Véolia Eau pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

## **ARTICLE 7 :**

Véolia Eau veillera à ce que le chantier soit correctement protégé, de nuit comme de jour, et ne présente aucun risque pour les usagers. Elle devra prendre connaissance auprès des concessionnaires des différents réseaux afin d'éviter toutes dégradations lors des travaux réalisés.

## **ARTICLE 8 :**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

## **ARTICLE 9 :**

Les services de police seront chargés de l'enlèvement et de la mise en fourrière des véhicules qui seront en infraction.

## **ARTICLE 10 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Commissaire de Police de Fontainebleau,
- Monsieur le responsable d'équipe travaux Véolia Eau – 198 rue Foch – ZI DE Vaux le Pénil 77005 Melun ([maxime.chopinnet@veolia.com](mailto:maxime.chopinnet@veolia.com))
- Monsieur le Brigadier-chef Principal de la Police Municipale d'Héricy,

Héricy, le 03 mai 2023

Le Maire,

Yannick TORRES

